



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 08 JUIN 2018

**Date de Convocation**

31 mai 2018

**Date d’Affichage**

15 juin 2018

**Nombre de délégués**

- En exercice	61
- Présents	33
- Votants	34
- Représentés	01
- Absents	27

L’an deux mille dix-huit, le 08 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, GODON, M. DELALANDRE, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, DEMONT, TOUZEAU, GOSSEREZ, THILLAYS, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. YWANNE.

**Représentés** : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

**Absents :**

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M. LENARDUZZI, CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, OLLAR, MAILLARD Gaston, AFONSO Jean, GOLDSTEIN, Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET, FONTELLIO, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme BELTRAN, M. CHAUVET.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard ALLAIN, délégué titulaire, 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

**M.CHERON** : Bonjour à tous. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Il convient de nommer un Secrétaire de séance, auquel nous pouvons adjoindre un Secrétaire administratif. J'ai reçu la candidature de M. ALLAIN.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Monsieur ALLAIN est désigné Secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

- Installation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant pour la Communauté de Communes Brie Nangissienne ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 mars 2018 ;

### **FINANCES**

- Approbation du rapport d'activité du SIRMOTOM - Exercice 2017 ;
- Autorisation donnée Comptable Public à effectuer les opérations de corrections nécessaires à une cession de bien et d'en constater la sortie de l'actif ;

### **FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL**

- Autorisation donnée au Président à créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet ;

### **POINT AJOUTE SUR TABLE**

- Création d'un emploi permanent d'ambassadeur de tri à temps complet ;

### **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

- Autorisation donnée au Président à lancer le projet de subvention à l'achat de couches lavables pour les particuliers ;
- Autorisation donnée au Président à renouveler la convention avec Eco Mobilier pour le soutien à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement ;
- Autorisation donnée au Président à mettre en œuvre le PLPDMA (Plan local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) ;
- Autorisation donnée au Président pour la création d'une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) pour l'élaboration et le suivi du PLPDMA ;

\*\*\*\*\*

- Informations : Signature des contrats et conventions
  - Convention pour la valorisation des déchets verts – Compostage au cimetière de Salins ;

- Renouvellement de la convention tripartite entre la Société DEPOLIA, les communes adhérentes au SIRMOTOM, et le SIRMOTOM, relative aux dépôts d'amiante ;
- Renouvellement de la convention bipartite avec la Société DEPOLIA relative au traitement de récipients sous pression ;
- Contrat Sérénité Optimum avec la Société JVS-MAIRISTEM ;
- Avenant au contrat de maintenance suite à l'ajout de matériel avec la Société JVS-MAIRISTEM ;
- Contrat de réinstallation des logiciels sur ordinateur portable avec la Société JVS-MAIRISTEM ;
- Renouvellement des contrats avec la Société ELIS : Sanitaire et sol service, fontaine à eau, et habillement ;
- Renouvellement de la convention de mise à disposition de titres Ticket Restaurant avec la Société EDENRED ;
- Mise à jour de la convention d'adhésion au SIMT (Service de Médecine et Santé au Travail) ;

➤ Affaires et questions diverses.

#### INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE ET D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE NANGISSIENNE

**M.CHERON** : Je vous propose d'installer deux délégués désignés par la Communauté de Communes Brie Nangissienne, représentants de la commune de La Chapelle-Rablais, à savoir M. Marcel FONTELLIO en qualité de titulaire et M. Denys MARTIN en qualité de suppléant.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 MARS 2018

**M.CHERON** : Avez-vous des observations ou des demandes de modification ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Je vous remercie. Je remercie les services du SIRMOTOM et notre sténotypiste pour leur travail efficace et de grande qualité.

#### APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIRMOTOM - EXERCICE 2017

**M.CHERON** : Vous avez eu connaissance d'un document complet. Je vous propose d'en dresser une petite synthèse rapide.

**M.GROSSIN-DEBATTISTA** : Le territoire global du SIRMOTOM est concerné, malgré les modifications de la loi NOTRe. Ce territoire est composé actuellement de 5 Communautés de communes, 40 communes et 54 091 habitants. La mutualisation des moyens de traitement, via le SYTRADEM, reste inchangée. Un nouveau bureau syndical a été élu en date du 29 juin 2017.

- **Prévention des déchets**

2017 marque une année de transition entre le Plan local de prévention des déchets (2011-2016) qui a permis la réduction de 7 % des déchets ménagers et la mise en place d'un futur Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Malgré cela, les opérations de prévention se sont poursuivies en 2017, avec la distribution de 305 composteurs, des poules et des poulaillers et la poursuite du broyage à domicile qui a permis l'évitement de 700 m<sup>3</sup> de déchets verts.

En termes de communication, la sensibilisation du public se poursuit via les actions de l'ambassadeur du tri. En 2017, 55 classes ont été sensibilisées pour environ 1 500 élèves. La communication s'étoffe avec le recrutement d'une chargée de communication. Les outils se développent, notamment avec un magazine biannuel dont le premier numéro est sorti en fin d'année 2017. Le site Internet connaît une hausse de fréquentation en 2017 (+ 31 %).

En parallèle, nous poursuivons des opérations sur des événements ponctuels du territoire. En 2017, nous avons participé à la Foire de Montereau, au Salon du Mieux-vivre et au Forum des associations de Voulx par exemple.

- **Indicateurs techniques**

En termes de pré-collecte et de collecte, les dispositifs restent inchangés. Le litrage du parc d'apport de bacs individuels augmente du fait de l'augmentation de la population. Les points d'apport volontaire commencent à se moderniser. Cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années au travers du grand programme de modernisation qui se met en place.

Les refus de collectes des bacs jaunes réalisées par notre prestataire sont passés de 1 638 en 2016 à 2 206 en 2017, soit une grosse augmentation qui nécessitera un effort de sensibilisation de notre part.

- **Bilan des tonnages des collectes**

Les grandes tendances sont les suivantes :

- Une légère diminution des ordures ménagères résiduelles, que l'on peut imputer à l'impact de la prévention et du tri ;
- Une augmentation de la collecte des emballages ménagers, qui peut se justifier par une meilleure performance de tri ;
- Une diminution des encombrants ;
- Une diminution des tonnages collectés dans les points d'apport volontaire (verre, textile, journaux, revues/magazines). Nous aurons des efforts de communication à prévoir ;
- Une augmentation des collectes de sapins et papiers administratifs. Les efforts fournis portent actuellement leur fruit, ils doivent se poursuivre.

Les chiffres précis sont détaillés dans le rapport annuel.

- **Indicateurs techniques concernant les déchèteries**

Nous enregistrons plus de 13 % d'augmentation du nombre de passages en déchèterie, toutes déchèteries confondues, soit une forte augmentation.

Nous enregistrons une augmentation de 13,63 % des tonnages. Plus de 10 478 tonnes ont été collectées en 2017 sur les deux déchèteries.

Concernant le traitement, 20 077 tonnes de déchets ont été dirigés vers le Centre de Valorisation Energétique. Un peu moins de 1 500 tonnes d'emballages ménagers, journaux, revues/magazines ont été dirigés vers le centre de tri de Nangis. 80,38 % de déchets du territoire du SIRMOTOM sont dirigés vers des installations de valorisation, que ce soit de la valorisation matière, du compostage, du recyclage, ou de la valorisation énergétique via l'incinérateur de Montereau.

- **Indicateurs financiers**

Le budget total des dépenses de fonctionnement s'élève à 7 586 811 €, avec un poste plus important pour les prestations de service qui représentent 6 818 144 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 120 624 €, elles sont relativement faibles cette année. Les recettes de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 7 962 627 €.

L'équilibre budgétaire est assuré. Le coût aidé du service public par habitant s'élève à 119,41 €, il est donc bien couvert par la participation des communes qui s'est élevée à 124,13 € en 2017. A noter que le SIRMOTOM n'a pas connu d'investissement majeur en 2017.

**M. CHERON** : Je remercie Julien pour cet exposé synthétique. Avez-vous des questions ?

**M. YWANNE** : Le verre que l'on trouve dans les déchèteries est-il uniquement déchargé par des particuliers ? Il y a aussi des entreprises qui vont en déchèterie... Cela ne devrait pas être gratuit.

**Mme ZAÏDI** : Sauf à attendre au pied des points d'apport volontaire...

**M. YWANNE** : Beaucoup de petites gens travaillent au noir et vont aussi là-bas. On dit que tout augmente, mais si cela continue, nous allons augmenter nos ordures.

**Mme ZAÏDI** : Vous parlez bien des déchèteries ?

**M. YWANNE** : Oui.

**Mme ZAÏDI** : En déchèterie, nous n'avons pas un rôle de police, mais de contrôle. Nous contrôlons les personnes à l'entrée par le biais des cartes et d'un document d'identité pour vérifier que les personnes appartiennent bien au territoire. Après, nous n'avons aucun moyen pour contrôler la provenance des déchets. Si la personne a une carte et que sa pièce d'identité correspond, je ne vois pas bien comment nous pourrions faire. Si une personne vient avec un camion logoté, nous pouvons nous poser la question de savoir s'il ne s'agit pas d'un artisan-commerçant. Auquel cas, nous lui demanderons une justification, mais nous ne pouvons pas aller au-delà. En toute honnêteté, je ne peux pas vous dire si les personnes qui viennent déposer du verre sont des particuliers ou des entreprises. Même s'il s'agit d'une entreprise, je préfère qu'elle le dépose dans les déchèteries plutôt que dans les bacs d'ordures ménagères qui partent à l'incinération. Je ne pense pas que les quantités soient démesurées au point de représenter un volume que nous ne saurions pas gérer dans nos déchèteries.

**M. YWANNE** : Je pense que les bonnes entreprises ne déchargent pas dans les chemins, etc. J'ai eu une entreprise. Jamais je n'allais en déchèterie. Je suis toujours allé en décharge et je payais. Vous devriez peut-être prévenir votre personnel. Si certains viennent trop souvent avec des camions de déchets, ils sauront peut-être qu'il s'agit d'une entreprise.

**M. AUTHIER** : Les vrais professionnels paient.

**M. YWANNE** : Oui, mais s'ils passent avec une camionnette sans logo d'entreprise, ils vont vider leurs chargements.

**M.CHERON** : Les camionnettes ou les camions de gros volume ne sont pas autorisés, que leur véhicule ait un logo ou non. Seuls les petits véhicules sont autorisés. Sur la question des déchèteries que vous évoquez, nous pouvons peut-être essayer d'avoir une forme de contrôle via la carte des particuliers.

Quant à savoir d'où viennent leurs bouteilles, cela repose sur la bonne foi des personnes. Ensuite, n'importe qui peut déposer des bouteilles dans les gros conteneurs verts en ville. On peut mettre 1 ou 100 bouteilles, ce n'est pas très grave. On gagne de l'argent avec. Sur la provenance, les moyens de contrôle sont extrêmement limités, car le mode de collecte, notamment sur les points d'apport volontaire, ne nous le permet pas. Il est préférable que ces déchets soient déposés dans un point d'apport volontaire qui va nous rapporter de l'argent plutôt que dans un fossé où ils nous coûteront de l'argent. J'entends bien, il y a des chefs d'entreprise vertueux comme vous qui procèdent dans les règles et il y a les autres.

**M. YWANNE** : Apparemment, les quantités augmentent chaque année. Un jour, nos taxes d'ordures ménagères vont augmenter.

**M.CHERON** : L'augmentation du nombre de déchets est un phénomène de société. Nous menons des actions sur la réduction des déchets. Nous essayons de compenser un minimum. Je ne crois pas que le SIRMOTOM en soit arrivé au point d'augmenter la taxe des ordures ménagères. Nous sommes même plutôt allés dans le sens inverse récemment. Ne soyons pas trop inquiets pour l'instant.

**M. YWANNE** : Je paie plus de 900 € par an de taxe d'ordures ménagères pour ma femme et moi.

**M.CHERON** : Le montant de la taxe d'ordures ménagères est calculé sur l'habitat et non sur les habitants. Ce n'est pas le SIRMOTOM qui peut changer cette loi.

**M. YWANNE** : A Villeneuve-les-Bordes je suis le seul à payer autant.

**M.CHERON** : Vous avez peut-être une grande maison.

**M. YWANNE** : Qui vote cette taxe ? Cela vient de vous ou de l'inspection ?

**M.CHERON** : Ni l'un, ni l'autre. Il y a les taux et l'assiette.

**M. YWANNE** : Le percepteur ?

**M.CHERON** : Non, le percepteur perçoit. Le mode de calcul n'est décidé ni par vous, ni par moi.

**M. YWANNE** : Qui calcule alors ?

**M.CHERON** : La taxe est calculée en fonction de votre habitation. Nous vous produirons une petite note sur le mode de calcul de votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**M. YWANNE** : Ce n'est pas normal.

**M.CHERON** : Hélas, ce n'est pas de notre ressort !  
Y a-t-il d'autres questions sur le rapport d'activité 2017 ?

**M. DELALANDRE** : En page 38, deux lignes identiques figurent dans le tableau sur la fréquentation.

**M.CHERON** : Il y a deux lignes avec le même intitulé, mais des données chiffrées différentes. Il doit y avoir une petite erreur matérielle sur l'un des deux intitulés. Nous la corrigerons. Avez-vous d'autres questions ? (Non).  
Qui est contre ? (0 voix).  
Qui s'abstient ? (0 voix).  
Ce rapport est adopté, je vous remercie.

**AUTORISATION DONNEE COMPTABLE PUBLIC A EFFECTUER LES OPERATIONS DE  
CORRECTIONS NECESSAIRES A UNE CESSION DE BIEN ET D'EN CONSTATER LA SORTIE DE  
L'ACTIF**

**M.CHERON** : Avez-vous des questions ? (Non).  
Qui est contre ? (0 voix).  
Qui s'abstient ? (0 voix).  
C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A CREER UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE  
TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

**M.CHERON** : Il s'agit de permettre éventuellement la promotion interne d'un agent. J'espère qu'elle sera pour cette année.

**Mme ZAÏDI** : J'espère !

**M.CHERON** : Avez-vous des questions ? (Non).  
Qui est contre ? (0 voix).  
Qui s'abstient ? (0 voix).  
C'est adopté.

**POINT AJOUTE SUR TABLE** :

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A CREER UN EMPLOI PERMANENT  
D'AMBASSADEUR DE TRI A TEMPS COMPLET**

**M.CHERON** : Notre ambassadeur de tri nous quitte. Il est nécessaire de le remplacer. Nous avons donc besoin de créer le poste pour pouvoir recruter un nouvel ambassadeur de tri. Il ne s'agit pas d'un poste supplémentaire. Avez-vous des questions ? (Non).  
Qui est contre ? (0 voix).  
Qui s'abstient ? (0 voix).  
C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER LE PROJET DE SUBVENTION A L'ACHAT  
DE COUCHES LAVABLES POUR LES PARTICULIERS**

**M.CHERON** : Nous avons déjà abordé ce sujet, mais nous le remettons à l'ordre du jour car nous avons des demandes. Pour pouvoir répondre à ces demandes, nous avons besoin de poser un cadre.

Il conviendrait de viser 5 à 10 foyers par an, en subventionnant 50 % du montant TTC d'achat, et de plafonner le remboursement à 200 € TTC maximum pour un enfant, et 400 € TTC pour deux enfants ou plus.

**M. YWANNE :** Cela devrait être bénéficiaire pour l'usine.

**M.CHERON :** Entre le moment où l'enfant naît et le moment où il est propre, il produit une tonne de déchets de couches souillées. Ces déchets sont incinérés. L'idée est d'économiser, pour chaque enfant concerné, une tonne de déchets. Evidemment, l'opération est menée sur la base du volontariat des familles.

**M. YWANNE :** Comment saurez-vous que les personnes achètent bien des couches lavables ?

**M.CHERON :** Elles devront présenter une facture. Elles ne gagneront pas d'argent puisque c'est plafonné à 50 % de leur dépense. Il s'agit d'un engagement personnel assez fort. Ceux qui s'engagent dans cette démarche ont une conviction personnelle. Je pense qu'ils iront au bout de la démarche.

**M. YWANNE :** Il faudra être sûr que ces personnes paient bien leurs ordures. Beaucoup ne paient pas leurs ordures. C'est la société qui les paie à leur place !

**M.CHERON :** Avez-vous d'autres questions ?

**Mme SAGOT :** Qu'engendrent les couches au niveau de l'incinération ? Quel est l'intérêt de passer aux couches lavables ?

**M.CHERON :** C'est une démarche volontaire de la part des familles. L'idée est de les accompagner ou de les encourager dans le but de réduire les déchets.

**M. RODRIGUEZ :** Mais cela augmente la consommation d'eau !

**Mme ZAÏDI :** C'est un long débat.

**M.CHERON :** Nous partons sur un volume de 5 à 10 foyers par an. L'idée est de voir comment cela fonctionne. Nous avons reçu quelques demandes. Nous ferons peut-être un bilan dans un an. Il est délicat de dire non à des personnes qui veulent s'engager dans une démarche écologique pour produire moins de déchets. Evidemment, les couches lavables amènent à consommer de l'eau. Je ne sais pas décider ce qui est le mieux ou le moins bien. Nous verrons ce que l'opération donne.

**Mme SAGOT :** Il y a aussi les personnes âgées !

**Mme KLEIN :** Nous avons adopté les couches lavables dans les crèches de la Communauté de communes de Moret Seine et Loing, mais nous avons abandonné au vu du coût de revient pour l'entretien. Effectivement, c'est écologique au niveau des déchets, mais la consommation d'eau augmente considérablement.



**M.CHERON** : La crèche a fait ce calcul, mais laissons chaque famille décider. Si demain nous avons 500 demandes, nous devrons peut-être faire un point plus complet. Financièrement, cela commencera à se voir. Pour l'instant, nous testons. Avez-vous d'autres questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A RENOUVELER LA CONVENTION AVEC ECO MOBILIER POUR LE SOUTIEN A LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT**

**M.CHERON** : Cette convention est signée pour la période 2018-2023. Avez-vous des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A METTRE EN ŒUVRE LE PLPDMA (PLAN LOCAL PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES)**

**M.CHERON** : Nous l'avons évoqué en le votant plus haut dans le cadre du rapport d'activité 2017 du SIRMOTOM. Avez-vous des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR LA CREATION D'UNE CCES (COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI) POUR L'ELABORATION ET LE SUIVI DU PLPDMA**

**M.CHERON** : Nous devons créer une Commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA. Cette Commission sera présidée par le Président du SIRMOTOM.

Nous devons ensuite désigner un représentant du Président. J'ai reçu la candidature de Monsieur FONTAINE. Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Nous devons également désigner cinq membres de notre Conseil pour siéger dans cette Commission.

**Mme ZAÏDI** : J'ai reçu la candidature de Monsieur ALLAIN.

**M.CHERON** : Y a-t-il d'autres candidatures pour le 1<sup>er</sup> collège "Collectivité territoriale compétente" ? (M. TROUVE, M. AUTHIER, M. CHEREAU et M. RODRIGUEZ).

Les services vont faire le tour des organismes publics pour constituer le 2<sup>ème</sup> collège "Etat et organismes publics". Idem pour le 3<sup>ème</sup> collège "Acteurs de la prévention et de la gestion des déchets" et le 4<sup>ème</sup> collège "Société civile".

Avez-vous des questions ? (Non).

Je mets la création de la Commission et sa composition aux voix.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté.

Monsieur FONTAINE est désigné représentant du Président.

Messieurs ALLAIN, TROUVE, AUTHIER, CHEREAU et RODRIGUEZ sont désignés membres du 1<sup>er</sup> collège "Collectivité territoriale compétente".

## INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

### M. CHERON :

- **Convention pour la valorisation des déchets verts – Compostage au cimetière de Salins**

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le SIRMOTOM et la commune de SALINS concernant la valorisation des déchets verts du cimetière par le biais du compostage. Elle est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

- **Renouvellement de la convention tripartite entre la Société DEPOLIA, les communes adhérentes au SIRMOTOM, et le SIRMOTOM, relative aux dépôts d'amiante**

La convention tripartite entre la Société DEPOLIA, les communes adhérentes au SIRMOTOM et le SIRMOTOM relative aux dépôts d'amiante a pris fin le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une convention de renouvellement a été signée pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

- **Renouvellement de la convention bipartite avec la Société DEPOLIA relative au traitement de récipients sous pression**

La convention bipartite avec la Société DEPOLIA relative au traitement de récipients sous pression a pris fin le 24 mai 2018. Une convention de renouvellement a été signée pour une période d'un an à compter du 25 mai 2018.

- **Contrat Sérénité Optimum avec la Société JVS-MAIRISTEM**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le fournisseur fournit au client ses prestations relatives à :

- La fourniture d'un logiciel anti-virus d'un éditeur tiers reconnu et sa mise à jour,
- L'assistance à l'installation du logiciel précité en cas de nécessité,
- Le traitement des virus infectant les e-mails et les fichiers,
- Le suivi évolutif et correctif du logiciel commercialisé par le fournisseur,
- La désinfection du poste incluse (à distance ou si nécessaire sur site).

Il est conclu pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 pour un montant total de 927,00 € H.T. sur la durée totale du contrat.

- **Avenant au contrat de maintenance suite à l'ajout de matériel avec la Société JVS-MAIRISTEM**

Le présent avenant a pour objet la maintenance du matériel désigné au contrat initial après ajout des matériels désignés en annexe de l'avenant. Il prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 pour un montant annuel H.T. de 1034,52 €.

- **Contrat de réinstallation des logiciels sur ordinateur portable avec la Société JVS-MAIRISTEM**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles le fournisseur assurera la réinstallation de tous les logiciels fournis par le fournisseur, des données liées à ces logiciels ainsi que le système d'exploitation sur un ordinateur de type portable. Les données seront extraites des sauvegardes remises par le client. Le fournisseur ne serait être tenu pour responsable de la qualité et du contenu des sauvegardes.

Le contrat prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2018 pour une durée de 5 ans pour un montant annuel de 120,00 € H.T.

- **Renouvellement des contrats avec la Société ELIS : Sanitaire et sol service, fontaine à eau, et habillement**

Le présent contrat commercial d'abonnement-service a pour objet l'exécution successive de prestations de location entretien d'articles textiles, d'équipements d'hygiène, de distributeur de boissons ainsi que de leurs accessoires par le loueur au profit du client pour les besoins de ses activités professionnelles. Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa signature soit 1<sup>er</sup> mars 2018 pour un montant mensuel H.T. de 278,18 €.

- **Renouvellement de la convention de mise à disposition de titres Ticket Restaurant avec la Société EDENRED**

La signature de la convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles EDENRED France s'engage à émettre et à mettre à disposition du SIRMOTOM des titres Ticket Restaurant sur support papier et des services s'y attachant. Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse sans que la durée totale excède 4 ans.

- **Mise à jour de la convention d'adhésion au SIMT (Service de Médecine et Santé au Travail)**

Suite au décret 2016-109 relatif à la « Modernisation de la médecine du travail » qui vient modifier le suivi individuel des salariés de droit privé, le SIMT est dans l'obligation de mettre à jour la convention qui le lie avec le SIRMOTOM. Celle-ci a pris effet le 03 octobre 2017. Son renouvellement intervient chaque fin d'année pour une durée d'un an de manière tacite.

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

**M. CHERON** : Avez-vous des questions diverses ?

**M. DUCHEZEAU** : J'ai reçu un courrier avec accusé de réception me disant que les habitants de Villeneuve-les-Bordes n'avaient plus accès à la déchèterie de Nangis. Je ne comprends pas très bien.

**Mme ZAÏDI** : Effectivement, les communes du nord du territoire du SIRMOTOM ont la possibilité, dans le cadre d'une convention établie avec le SMETOM-GEEODE, de fréquenter les déchèteries du SMETOM-GEEODE. Nous avons été rappelés à l'ordre par le SMETOM-GEEODE. Selon les conventions, chacun doit aller dans la déchèterie qui lui a été attribuée. Il s'avère que ces communes concernées vont dans toutes les déchèteries du SMETOM-GEEODE. Dans ce contexte, le SMETOM a déclaré qu'il allait refaire la convention et changer les conditions financières. Il est hors de question de changer les conditions financières ni les conditions d'accès. Si nous changeons la convention, nous allons partir dans des débats qui vont aboutir au fait que vous ne pourrez plus aller dans ces déchèteries. Nous demandons donc un peu de discipline. Chaque commune doit aller dans la déchèterie qui lui a été attribuée. Nous ne vous interdisons pas d'aller dans la déchèterie qui vous a été attribuée au départ. Nous vous interdisons d'aller dans toutes les déchèteries du SMETOM.

**M. DUCHEZEAU** : Les habitants peuvent-ils toujours aller à Nangis ? Nous l'avions demandé au départ. Le hameau de Valjouan est à la porte de Nangis.

**Mme ZAÏDI** : Nous ne sommes pas informés de cet accord.

**M. DUCHEZEAU** : A cette époque je faisais déjà partie du SIRMOTOM et cela avait été décidé ainsi.

**Mme ZAÏDI** : Selon les conventions passées avec le SMETOM-GEEODE, telle commune doit aller dans telle déchèterie et ne pas y déroger. Nous avons été rappelés à l'ordre. Concernant Valjouan, nous allons vérifier si le hameau figure dans la convention.

**M. DUCHEZEAU** : J'ai parlé de Valjouan, mais l'ensemble de la commune de Villeneuve-les-Bordes est concerné.

**M. CHERON** : Nous allons vérifier si nous ne nous sommes pas trompés dans la lecture de la convention ou de déchèterie de rattachement pour votre commune.

**M. DUCHEZEAU** : Cela ne concerne pas le SIRMOTOM, mais si vous envoyez les habitants de ma commune à la déchèterie de Donnemarie-Dontilly, personne n'ira. Nous retrouverons des déchets partout, sauf dans les déchèteries. L'accès est inaccessible, à moins que des travaux aient été réalisés depuis.

**Mme ZAÏDI** : Si nous accédons à cette demande, il va falloir changer toutes les conventions. Nous avons actuellement une convention par collectivité et par déchèterie. Aujourd'hui, le SMETOM souhaite mettre en place une seule convention et changer les conditions financières pour tout le monde. Je ne crois pas que ce soit un bon calcul pour le SIRMOTOM. Si nous remettons nos conventions en cause, le SMETOM risque de nous bloquer l'accès à ses déchèteries et de nous renvoyer dans les nôtres. Cela peut se finir ainsi.

**M. CHERON** : Aujourd'hui, nous avons deux déchèteries sur notre territoire. Ce n'est pas suffisant. Il nous en faut rapidement une troisième et même peut-être commencer à réfléchir à l'ouverture d'une quatrième.

**M. DUCHEZEAU** : A l'époque, vous aviez la troisième déchèterie et vous l'aviez refusée.

**Mme ZAÏDI** : C'était il y a 15 ans.

**M. DUCHEZEAU** : Il y a 15 ans, vous aviez la possibilité de faire une déchèterie à Villeneuve-les-Bordes. A l'époque, Monsieur JEGO nous avait tranquillement renvoyés chez nous. Je pourrai vous ressortir ses courriers. Après, on est venu me retrouver pour me demander si j'étais toujours d'accord pour faire une déchèterie.

**Mme ZAÏDI** : Oui, c'est moi qui étais venue vous retrouver.

**M. DUCHEZEAU** : Je vous avais répondu qu'il ne fallait pas nous prendre pour des... je m'arrêterai là !

**Mme ZAÏDI** : Oui, c'est bien Donnemarie-Dontilly dans la convention. On ne peut pas y déroger.

**M. CHERON** : Je ne sais pas ce qui a été dit ou non il y a 15 ans. Aujourd'hui, il est certain que nous avons besoin d'avoir plus de déchèteries. Nous devons avancer sur ce sujet. Nous avons au moins besoin d'une troisième déchèterie, voire d'une quatrième.

Avez-vous d'autres questions diverses ? (Non).  
Je vous souhaite un très bel été !

**La séance est levée à 19 H 15.**